



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-TROISIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

Johannesburg (Afrique du Sud), 1^{er} – 5 mars 2004

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DÉTAILLÉ DU NEPAD POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE – EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT

Table des matières

	Paragraphes
I. CONTEXTE	1 - 3
II. LE PROCESSUS	4 - 5
III. LA DÉCLARATION DE MAPUTO	6
IV. SUITE DONNÉE À LA DÉCLARATION DE MAPUTO	7 - 24
V. QUESTIONS À DÉBATTRE	25
ANNEXE 1:	PROCESSUS CONSULTATIF POUR LA PRÉPARATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (PDDAA) DU NEPAD
ANNEXE 2:	RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DES RÉUNIONS AU NIVEAU MINISTÉRIEL DES 5 ET 6 DÉCEMBRE 2003
ANNEXE 3:	CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE (DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE, 10-12 Juillet 2003, MAPUTO (MOZAMBIQUE)) DÉCLARATION SUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

I. CONTEXTE

1. Le *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)* du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) fournit un cadre pour assurer la reprise de la croissance agricole, du développement rural et de la sécurité alimentaire dans la région Afrique. Le Programme a d'abord été approuvé au niveau ministériel par les ministres africains réunis en séance extraordinaire de la Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO à Rome le 9 juin 2002; il a depuis lors été officiellement adopté par les organes du NEPAD comme le cadre du développement de ce secteur en Afrique. Le Programme donne aux gouvernements africains, en collaboration avec leurs partenaires pour le développement, une possibilité de redoubler d'efforts et de les réorienter pour inverser la stagnation de la croissance économique, la faible production agricole et la baisse de la productivité, l'insécurité alimentaire et l'aggravation de la pauvreté que l'on observe depuis des décennies dans la région.

2. Dans le contexte du NEPAD de l'Union africaine, la FAO continue à fournir une assistance technique aux États Membres de la région Afrique. La formulation du PDDAA en 2002, puis la préparation du Plan d'action évolutif pour sa mise en oeuvre, l'organisation de tribunes des décideurs visant à favoriser la sensibilisation au PDDAA et l'engagement à l'égard de celui-ci, et le détachement de conseillers résidents auprès du secrétariat du NEPAD sont les éléments de l'appui fourni par la FAO au processus du NEPAD depuis son lancement à la fin de 2001. Depuis l'adoption du PDDAA, l'accent a été mis sur la mise en oeuvre et plusieurs tribunes ont été utilisées pour examiner les progrès réalisés, et en particulier la réunion ministérielle sur l'agriculture organisée conjointement à Maputo par le Gouvernement mozambicain, l'Union africaine et la FAO les 1^{er} et 2 juillet 2003. Cette réunion soulignait la nécessité d'un engagement vigoureux des gouvernements africains à mettre en oeuvre le PDDAA et elle a préparé le projet de *Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique* qui a ensuite été adoptée par la deuxième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue du 10 au 12 juillet 2003, également à Maputo. La Déclaration adoptée par la Conférence est l'expression la plus forte de l'appui politique de l'Afrique au PDDAA et à son Plan d'action évolutif.

3. Dans le cadre de l'examen du point *Mise en oeuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD*, la vingt-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique examinera un certain nombre de questions distinctes mais qui se complètent, en effectuant un examen de l'état d'avancement des principaux domaines d'action pour la mise en oeuvre du PDDAA. Ce document donne un aperçu des progrès généraux des activités relatives au PDDAA/NEPAD après la préparation du Plan d'action par étape, l'accent étant mis sur les mesures prises pour mettre en oeuvre les engagements figurant dans la Déclaration de Maputo.

II. LE PROCESSUS

4. La formulation du PDDAA et les préparatifs de sa mise en oeuvre se sont effectués dans le cadre d'un processus éminemment consultatif, dont on trouvera la description détaillée à l'Annexe 1. Pour résumer, on peut dire qu'une fois que le NEPAD a été décidé au Sommet de Lusaka de l'Organisation de l'Unité africaine en juillet 2001 et que la première réunion du Comité pour la mise en oeuvre du NEPAD a été convoquée à Abuja en octobre 2001, une série de réunions et d'échanges de correspondance a assuré une étroite coopération des gouvernements et d'autres institutions ayant leur siège en Afrique pour la formulation et la promotion du programme relatif à l'agriculture.

5. En décembre 2001, la FAO a organisé un atelier de réflexion sur l'agriculture et l'eau, du fait de l'importance cruciale que revêt la gestion de l'eau dans la stimulation de la productivité agricole; en janvier 2002, le Comité directeur du NEPAD a convoqué un atelier sur l'état des

travaux en cours à Benoni (Afrique du Sud) pour donner une orientation pour tous les secteurs du NEPAD, y compris l'agriculture. En février 2002, la vingt-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO, tenue au Caire (Égypte) a concentré ses efforts sur l'élément agriculture du NEPAD et a demandé notamment un vigoureux engagement des pays, ainsi que le maintien de l'appui de la FAO. Après cela, un certain nombre d'autres réunions des gouvernements, des communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes se sont déroulées, aboutissant aux réunions de l'Union africaine de juillet 2003 des ministres de l'agriculture et à la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. La *Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique* adoptée à cette réunion est devenue un nouveau texte de référence pour élaborer les actions futures visant à mettre en oeuvre le PDDAA.

III. LA DECLARATION DE MAPUTO

6. La Déclaration de Maputo exprimait un appui politique vigoureux au PDDAA et à son Plan d'action évolutif. Les Chefs d'État et de gouvernement ont notamment décidé:

- de redynamiser le secteur agricole, y compris l'élevage, les ressources forestières et les pêcheries par l'introduction de politiques et stratégies spécifiques au profit des petites exploitations traditionnelles des zones rurales et de créer les conditions propices à la participation du secteur privé, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines et sur les facteurs qui entravent la production agricole et la commercialisation tels que le degré de la fertilité des sols, la mauvaise gestion de l'eau, l'insuffisance des infrastructures, les insectes nuisibles et les maladies;
- de mettre d'urgence en oeuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et les Plans d'action évolutifs pour le développement agricole aux niveaux national, régional et continental. À cette fin, les Chefs d'État et de gouvernement sont convenus d'adopter des politiques saines de développement agricole et rural et se sont engagés à allouer chaque année au moins 10 pour cent de leurs budgets nationaux à leur mise en oeuvre, dans un délai de cinq ans;
- de demander à la Commission de l'Union africaine, au Comité directeur du NEPAD, à la FAO et aux autres partenaires de poursuivre leur coopération et de fournir leur soutien effectif aux pays africains et aux CER (Communautés économiques régionales) dans la mise en oeuvre du PDDAA;
- d'assurer, à travers la collaboration aux niveaux national et régional, l'élaboration de projets susceptibles d'être financés dans le cadre du PDDAA en vue de mobiliser les investissements pour la croissance agricole et le développement rural;
- d'assurer la mise en place de systèmes de réserves alimentaires au niveau régional, y compris les stocks alimentaires, en rapport avec la production de l'Afrique et l'élaboration de politiques et de stratégies dans le cadre de l'Union africaine et des CER, en vue de combattre la faim et la pauvreté en Afrique.

IV. SUITE DONNEE A LA DECLARATION DE MAPUTO

Consultations pour l'examen des progrès réalisés et processus correspondants

Réunion de septembre 2003 sur la mise en oeuvre du PDDAA

7. Afin de donner suite immédiatement à la Déclaration de Maputo, le 17 septembre 2003, M. Hélder Muteia, Ministre de l'agriculture du Mozambique, en qualité de Président de la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Union africaine, a présidé une réunion sur la mise en oeuvre du PDDAA au Siège de la FAO à Rome. Étaient présents les ministres de l'agriculture ou leurs représentants de 19 États membres du Comité chargé de la mise en oeuvre, un représentant du Président du Comité directeur du NEPAD, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale, du Fonds international de développement agricole, du Programme alimentaire mondial (PAM), de la FAO et de la société civile.

8. Les participants ont examiné la mise en oeuvre du PDDAA et en particulier la méthodologie d'examen/mise à jour des stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme, la préparation de programmes nationaux d'investissement à moyen terme et les projets correspondants susceptibles d'être financés. Ils ont également envisagé la possibilité de créer un groupe de soutien du PDDAA, composé d'un certain nombre d'institutions, qui aiderait le Secrétariat du NEPAD à assurer une bonne mise en oeuvre du PDDAA.

9. Les participants ont souligné l'importance du NEPAD en tant que processus conçu, conduit et pris en charge par les Africains, et ils ont demandé que tous les processus de suivi, et notamment la préparation de projets susceptibles d'être financés, reflètent clairement la notion de prise en charge par l'Afrique. Cette approche, qui devrait engendrer un financement important en provenance de l'Afrique, a été considérée comme une caractéristique essentielle du processus de suivi qui traduira le programme en activités concrètes aux niveaux national, sous-régional et continental.

10. Les participants ont insisté sur la nécessité a) de prendre en compte les priorités découlant du processus de consultation du NEPAD, y compris les programmes et projets phares; b) de mieux coordonner le soutien extérieur; c) d'ouvrir davantage les partenaires à de nouvelles relations afin de donner à l'Afrique l'élan nécessaire à son développement.

11. Les participants ont souligné la nécessité d'entreprendre les trois activités suivantes, afin de parvenir à mobiliser les ressources nécessaires conformément à l'engagement de l'Union africaine, pris au niveau des Chefs d'État et de gouvernement, d'accroître les financements en faveur du secteur rural:

- *Remanier la vision à long terme des stratégies de développement agricole et de sécurité alimentaire* à l'horizon 2010 préparées après le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, qui ont été mises à jour après le *Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après* en 2002 à l'horizon 2015. Elles devraient tenir compte de la nouvelle priorité donnée au secteur rural et concorder avec les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté, et notamment ceux qui sont liés aux modalités de réduction de la dette;
- *Préparer des programmes d'investissement à moyen terme* pour chaque pays, conformément à l'engagement figurant dans la Déclaration de Maputo des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à allouer 10 pour cent au moins du budget national à l'agriculture dans un délai de cinq ans et, le cas échéant, à les traduire en projets de loi devant être présentés par les gouvernements aux parlements;
- *Préparer des projets susceptibles de bénéficier de financements* dans des domaines prioritaires identifiés dans la Déclaration de Maputo: maîtrise de l'eau et infrastructures rurales et, à l'échelle régionale, stocks et réserves alimentaires mais également dans les autres domaines prioritaires identifiés par chaque pays à l'intérieur des quatre éléments principaux du PDDAA.

12. Les participants à la réunion ont reconnu la nécessité d'un groupe de soutien qui réponde aux besoins du Secrétariat du NEPAD et lui permette de s'acquitter de son mandat dans le domaine de la mise en oeuvre du PDDAA. Le 18 septembre 2003, un Groupe de travail technique informel composé de représentants du Comité directeur du NEPAD, de la BAD, du FIDA, du PAM et de la FAO s'est de nouveau réuni pour examiner plus en détail l'idée de la création d'un groupe de soutien du PDDAA et les méthodologies de préparation des programmes d'investissement à moyen terme et des projets susceptibles d'être financés.

Conférence des Chefs de secrétariat des Communautés économiques régionales (CER) sur le NEPAD

13. À l'initiative du Secrétariat du NEPAD et en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la *Conférence des Chefs de secrétariat des Communautés économiques régionales sur le NEPAD* s'est tenue les 29 et 30 octobre au

Siège de la CEDEAO à Abuja. Cette réunion a été ouverte par le Président Obasanjo du Nigéria et M. Alpha Konare, Président de la Commission de l'Union africaine, a prononcé un discours liminaire. La Conférence d'Abuja a été la première d'une série que le NEPAD souhaitait tenir avec les hauts responsables des États Membres et différents groupements régionaux et autres groupements de parties prenantes (y compris, éventuellement, le secteur privé), afin de parvenir à l'élaboration collective de procédures et protocoles d'interaction entre le NEPAD, les Communautés économiques régionales et les gouvernements. La réalisation de la prise en charge des processus du NEPAD par l'Afrique était un thème sous-jacent important de la réunion.

Réunion de décembre 2003 sur la mise en oeuvre du PDDAA

14. Dans le cadre du suivi de la réunion de septembre et pour profiter de la présence à Rome des ministres africains pour la Conférence de la FAO, M. Muteia, Ministre de l'agriculture et du développement rural du Mozambique, a présidé deux réunions sur la mise en oeuvre du PDDAA les 5 et 6 décembre 2003. Un rapport conjoint sur les deux réunions, tenues au Siège de la FAO à Rome, sera distribué aux participants de la Conférence régionale.

15. La réunion du 5 décembre rassemblait 19 ministres de l'agriculture (ou leurs représentants) d'États membres du Comité chargé de la mise en oeuvre du NEPAD, des représentants de l'Union africaine, le Comité directeur du NEPAD et des Communautés économiques régionales et institutions financières régionales et sous-régionales suivantes: BAD, Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et Union du Maghreb arabe (UMA). Étaient également présentes les institutions suivantes des Nations Unies et institutions spécialisées: Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), FIDA, PAM, FAO et Banque mondiale. Les organisations d'agriculteurs étaient représentées par le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et le Comité des femmes agricultrices de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA).

16. La réunion du 6 décembre rassemblait les ministres de l'agriculture (ou leurs représentants) de tous les pays africains qui étaient présents à Rome pour la Conférence de la FAO. Ils ont été mis au courant des résultats de la réunion du 5 décembre et de l'état d'avancement de la préparation de la vingt-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Les participants ont examiné les progrès réalisés en matière de mise en oeuvre du PDDAA et ils ont formulé des recommandations à ce sujet (Annexe 2).

État d'avancement des mesures de suivi

Activités des États Membres

17. Un certain nombre d'États Membres ont commencé à mettre en oeuvre certaines des activités qui figurent dans la Déclaration de Maputo, en particulier en s'efforçant d'accroître les contributions nationales au secteur agricole, en assurant la reprise d'activité des fonds de développement agricole et en offrant des mesures incitatives fiscales et autres pour mobiliser l'investissement dans ce secteur. Pour faciliter le suivi coordonné du NEPAD, certains pays ont désigné des points focaux et/ou sont en train de mettre en place des mécanismes interministériels. Un nombre significatif de pays viennent seulement de sortir de conflits civils ou sont en train de le faire; pour eux, la mise en oeuvre du PDDAA concerne en grande partie des situations d'urgence, notamment les questions d'aide alimentaire d'urgence et de stocks pour répondre aux besoins immédiats de l'après conflit. Pour répondre à ces besoins à court terme ainsi que pour lancer l'investissement à long terme dans le cadre du PDDAA après la stabilisation, ces pays ont utilisé cette réunion pour exprimer leur désir de solidarité de la part des autres pays africains et de la communauté internationale.

18. Pour les pays prêts à oeuvrer au développement à long terme, les ministres de l'agriculture de 48 pays africains avaient, à la fin de janvier 2004, demandé l'aide de la FAO pour préparer des projets prioritaires susceptibles de bénéficier d'un financement issu de divers budgets publics, pour mobiliser un investissement privé local et extérieur; et pour mobiliser une aide extérieure de donateurs ou une aide multilatérale (voir les précisions plus loin). Au niveau sous-régional, les consultations se poursuivent entre les pays dans le cadre de leurs communautés économiques régionales afin d'identifier des priorités communes, dont certaines sont prises en compte dans les programmes phares du Plan d'action du PDDAA. Dans le domaine de l'accès aux marchés, les producteurs de coton du Sahel continuent à apporter des améliorations ensemble pour faire face à la vive concurrence de la production subventionnée des pays industriels.

Processus internationaux

Formulation des programmes d'investissement à moyen terme et de projets susceptibles de bénéficier d'un financement

19. Après les réunions de septembre, et l'offre, émanant du Directeur général de la FAO, d'aider les gouvernements africains à formuler leurs programmes d'investissement nationaux à moyen terme et des projets susceptibles de bénéficier d'un financement, des projets du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO ont été approuvés pour les 48 pays qui en avaient fait la demande.

20. L'examen et la mise à jour des politiques et stratégies nationales en matière d'agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire, à l'horizon 2015 sont une activité complétant la préparation des programmes d'investissement à moyen terme et des projets susceptibles de bénéficier d'un financement. Les ministres de l'agriculture, par l'intermédiaire des points focaux désignés du NEPAD, prennent la responsabilité pleine et entière de l'examen et de la mise à jour des politiques/stratégies, ainsi que de la formulation des programmes d'investissement à moyen terme et de la formulation ultérieure de projets susceptibles de bénéficier de financements. Des consultants nationaux sont recrutés pour aider le personnel des ministères de l'agriculture et les parties prenantes seront consultées à divers stades dans le cadre d'ateliers spéciaux ou par l'intermédiaire de tout mécanisme interministériel en place pour les programmes du NEPAD. Les parties prenantes auront la possibilité de présenter leurs vues au sujet des priorités du développement et d'examiner les actions proposées visant à stimuler la croissance agricole, à améliorer les revenus des agriculteurs et à renforcer la sécurité alimentaire. Des procédures de nature à permettre aux mécanismes du NEPAD de participer activement à ce processus ont été élaborées.

Suivi des réalisations en matière d'allocation de pourcentages plus élevés des budgets à l'agriculture

21. D'un commun accord et après avoir consulté le Secrétariat du NEPAD, la BAD, la FAO, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale proposent des méthodologies permettant de suivre les allocations budgétaires en faveur de l'agriculture et la façon dont les fonds alloués sont appliqués au développement agricole. Un atelier qui s'est tenu au début de février 2004 a permis d'établir des définitions et approches convenues; un rapport sur l'état d'avancement de cette activité sera distribué aux participants à la Conférence régionale et pendant l'événement parallèle consacré au financement du développement agricole.

Systèmes de réserves alimentaires en Afrique

22. Pour donner suite à un engagement figurant dans la Déclaration de Maputo, le PAM et la FAO ont préparé ensemble un document d'information sur les systèmes de réserves alimentaires en Afrique. Ce document contient une analyse rétrospective de l'expérience du PAM et de la FAO en matière de réserves alimentaires; une perspective de la sécurité alimentaire à long terme et du rôle des réserves alimentaires dans le contexte des stratégies de sécurité alimentaire; il décrit la nature d'aide d'urgence à court terme et les perspectives des systèmes de réserves alimentaires; ainsi que les liens entre les réserves alimentaires et les stocks et la production en Afrique. Ce

document s'insère dans le cadre d'une étude plus vaste et approfondie qui doit être entreprise par le PAM à la demande du Comité directeur du NEPAD.

Document accompagnant le PDDAA sur l'intégration des forêts, des pêches et de l'élevage

23. À l'invitation du Comité directeur du NEPAD, la FAO a aidé au processus d'intégration des sous-secteurs des pêches, des forêts et de l'élevage dans le PDDAA du NEPAD. Un processus en deux étapes a été adopté. Il prévoit, initialement, la préparation de projets de documents distincts pour chaque sous-secteur qui ont été largement distribués pour observations (par l'intermédiaire du Secrétariat du NEPAD). Un projet de rapport de synthèse englobant les trois sous-secteurs, ainsi qu'un document général sur les dimensions du développement durable de l'agriculture dans le cadre du NEPAD sera distribué pendant la Conférence régionale. Le document de synthèse, qui continuera à être amélioré pour tenir compte des observations de la Conférence et des institutions spécialisées, ainsi que des observations individuelles, sera ensuite publié sous forme de volume devant accompagner le PDDAA existant. Le document sera ensuite examiné par les Comités du NEPAD jusqu'à sa présentation officielle en juillet 2004 pour approbation par le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Incidences de la mise en oeuvre du PDDAA sur la production et l'utilisation d'engrais en Afrique

24. Étant donné les incidences importantes de la mise en oeuvre du PDDAA sur l'utilisation d'engrais en Afrique, une note de référence en la matière a été préparée en vue d'être examinée par la Conférence régionale.

V. QUESTIONS A DEBATTRE

25. Lors de leurs débats, les délégués souhaiteront peut-être accorder une attention particulière à un certain nombre de questions:

- a) L'esprit du NEPAD privilégie la prise en charge par l'Afrique du processus et l'engagement de celle-ci à son égard; il suppose donc que l'Afrique trouve ses propres solutions aux problèmes avant de rechercher un appui extérieur. La Conférence souhaitera donc peut-être formuler des propositions précises concernant la façon dont l'Afrique peut mobiliser une partie significative des ressources d'investissement pour la mise en oeuvre du PDDAA en puisant dans ses budgets publics et ses ressources, en s'adressant aux institutions de financement régionales/sous-régionales et aussi au secteur privé de la région.
- b) Les flux internationaux de financements publics sous forme d'aide aux pays en développement ne progressent pas et sont même en baisse depuis longtemps. De surcroît, la part de l'agriculture reste très faible, malgré quelques signes d'amélioration l'année dernière. Dans ces conditions, la Conférence souhaitera peut-être envisager les mesures générales que l'Afrique devrait mettre en place pour mobiliser plus efficacement les investissements extérieurs privés nécessaires pour compléter l'aide publique.
- c) Dans une situation de ressources financières très limitées dont disposent les divers pays ou régions, la Conférence souhaitera peut-être encourager les gouvernements africains et autres parties prenantes à réduire le nombre de produits agricoles dans lesquels ils investissent le plus d'efforts et de ressources; la nature des biens publics (tels que les infrastructures rurales) dans lesquels ils investissent le plus pour faire en sorte que le secteur agricole attire des capitaux privés; et les domaines de la filière des produits sur lesquels ils mettent l'accent (production, transformation et distribution). Il sera important, pour la mise en oeuvre du PDDAA, de concentrer les efforts sur les activités pour lesquelles les pays ont l'avantage comparatif individuel ou collectif le plus grand et les débouchés les plus rémunérateurs à l'intérieur comme à l'extérieur du continent africain.

- d) En ce qui concerne les processus en cours, la Conférence offre une tribune idéale pour la mise en commun des données d'expérience et des opinions et, ensuite, pour la formulation de recommandations en ce qui concerne l'action future, notamment dans les domaines suivants:
- intégration de projets d'investissement susceptibles de bénéficier de financement en cours de préparation pour le PDDAA dans les plans nationaux de développement et autres cadres officiels;
 - intégration de l'élevage, des forêts et des pêches dans le PDDAA sous la forme d'un volume accompagnant le PDDAA. Il serait utile de disposer d'observations sur l'approche adoptée et sur le processus de consultation qui aura lieu jusqu'à l'adoption au Sommet de l'Union africaine en juillet 2004;
 - mise en place de systèmes de réserves alimentaires: réactions aux conclusions préliminaires et aux recommandations figurant dans le rapport qui a été préparé par une équipe mixte FAO/PAM;
 - mesures actuellement prises par les États Membres pour accroître les crédits budgétaires en faveur de l'agriculture et les porter à 10 pour cent ou plus des budgets nationaux et approches proposées pour suivre la concrétisation de l'engagement de la Déclaration de Maputo;
 - incidences de la mise en oeuvre du PDDAA sur l'utilisation/la production d'engrais en Afrique.

Annexe 1: PROCESSUS CONSULTATIF POUR LA PRÉPARATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (PDDAA) DU NEPAD

- Décembre 2001:** *Atelier de réflexion – L’agriculture et l’eau (FAO, Rome):* La FAO a organisé à Rome, en décembre 2001, un atelier pour les 15 États membres du Comité pour la mise en oeuvre du NEPAD qui était axé sur les investissements nécessaires à l’amélioration de la gestion des terres et des eaux.
- Janvier 2002:** *Atelier sur l’état d’avancement des travaux en cours (Benoni, République sud-africaine):* La FAO a préconisé que l'on donne le plus d'importance à l'agriculture - tant au point de vue de la production qu'au point de vue du commerce - dans le processus du NEPAD à la réunion organisée par le Comité directeur du NEPAD.
- Février 2002:** *Vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO (Le Caire, Égypte):* La vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (4-8 février 2002) avait à son ordre du jour un point important sur le NEPAD, devant être examiné à la fois au niveau ministériel et par les experts. Le débat a permis de prendre davantage conscience du NEPAD et une résolution qui recommandait des actions pour les gouvernements et qui encourageait la FAO à continuer à appuyer le processus a été adoptée.
- Deuxième trimestre 2002:** *Préparation du PDDAA dans le cadre d’un processus consultatif:* À l’invitation du Comité directeur du NEPAD, la FAO a travaillé avec les experts africains sur un projet de *Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine (PDDAA)* qui a été mis au point après consultation des ministères compétents, des groupements économiques régionaux, des banques régionales de développement et des organisations d'agriculteurs, notamment. Le 17 mai 2002, un premier projet a été présenté au Comité directeur du NEPAD à Maputo pour qu’il donne des orientations avant la mise au point définitive de la version qui devait être présentée aux ministères africains de l'agriculture réunis à Rome en juin 2002. *Juin 2002: Approbation du PDDAA:* Le PDDAA a été approuvé par les ministères africains de l’agriculture le 9 juin 2002 à Rome lors d’une réunion ministérielle de suivi du NEPAD (séance supplémentaire de la vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique).
- Décembre 2002:** Une série spéciale de réunions a été organisée du 5 au 12 décembre 2002 à Abuja par le Gouvernement nigérian, la BAD, la CEDEAO, le Secrétariat du NEPAD et la FAO pour les Communautés économiques régionales. La réunion qui se déroulait à la fois au niveau des experts, au niveau ministériel et à celui des Chefs d’État et de gouvernement, a abouti à l’adoption d’une **Déclaration d’Abuja** qui comprenait des engagements et décisions d’action et mettait en place un environnement propice à l’agriculture. La **Déclaration** contenait également un engagement à préparer un **Plan d’action** complet et détaillé qui transforme les principales lignes d’action du document du PDDAA en projets davantage susceptibles d’être financés reflétant les priorités des organisations économiques régionales/CER (et des États qui en sont membres) ainsi qu’en « programmes phares » du NEPAD devant être proposés par les organisations économiques régionales/CER.

- Fin mars – début avril 2003:** Le Secrétariat du NEPAD a organisé à Johannesburg un atelier interinstitutions chargé de préparer le Plan d'action recommandé à Abuja.
- Juillet 2003:** Réunions Mozambique-Union africaine-NEPAD-experts FAO (1^{er} juillet 2003) et ministérielle (2 juillet 2003) sur le programme consacré à l'agriculture du NEPAD. Les réunions ont examiné trois documents: a) l'état de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique 2003; b) relever les défis de l'agriculture et de la sécurité alimentaire - mobiliser l'Afrique pour mettre en oeuvre les programmes du NEPAD; et c) le processus de conversion du PDDAA en plan d'action pouvant être mis en oeuvre à l'échelle nationale et régionale. Les recommandations de la réunion ministérielle ont été communiquées à la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui les a adoptées et a concrétisé son engagement sous la forme de la *Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique*.

Annexe 2: RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DES RÉUNIONS AU NIVEAU MINISTÉRIEL DES 5 ET 6 DÉCEMBRE 2003

Les réunions au niveau ministériel tenues à Rome en décembre 2003 ont permis d'examiner l'état d'avancement et les questions liées au suivi de Maputo et aux plans de mise en oeuvre du PDDAA en général. Sur la base de ces débats, les participants ont formulé les recommandations ci-après:

1. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour défendre l'agriculture et la sécurité alimentaire afin de maintenir la volonté politique et l'engagement;
2. Les programmes nationaux à moyen terme doivent être étroitement liés aux stratégies en place et aux cadres nationaux de développement pour assurer la cohérence du développement;
3. La mise en oeuvre du PDDAA doit s'effectuer dans le réalisme et le pragmatisme en adaptant les priorités et les interventions aux réalités de chaque pays; les pays devraient essentiellement compter sur les ressources intérieures avant de faire appel aux financements extérieurs;
4. Une attention accrue devrait être accordée à tous les éléments essentiels du PDDAA, à savoir l'élevage, les forêts et les pêches;
5. L'objectif de 10 pour cent des ressources budgétaires allouées à l'agriculture devrait être considéré comme une indication "moyenne" d'un engagement accru; nombre de pays peuvent avoir besoin d'efforts plus soutenus pour développer leur secteur agricole et devraient donc consacrer une part plus importante à l'agriculture et au développement rural;
6. Des efforts significatifs devraient être faits pour associer toutes les parties prenantes, y compris les représentants de la société civile (organisations d'agriculteurs, en particulier de femmes et de petits agriculteurs) aux processus d'identification, de formulation et de mise en oeuvre de projets et programmes agricoles;
7. Le groupe de soutien du PDDAA est considéré comme un outil précieux pour renforcer la coordination des activités du PDDAA; le Comité directeur du NEPAD devrait formuler des propositions concrètes concernant la composition, le rôle et les modalités de fonctionnement et le rendre opérationnel le plus tôt possible;
8. Pour renforcer la mobilisation des sources de financement nationales (publiques et privées) et externes, les gouvernements devraient créer un environnement propice, notamment en maintenant la paix, la sécurité, une bonne gouvernance et en mettant en place des conditions d'investissement rentable dans l'agriculture et le développement rural;
9. Outre la mobilisation de ressources intérieures et extérieures plus importantes (à la fois pour le financement des projets et pour l'appui budgétaire), les pays africains devraient améliorer la qualité des dépenses sectorielles en faisant mieux correspondre les financements à des réalisations mesurables des objectifs de développement du PDDAA, et en modifiant les dépenses pour les orienter davantage vers celles qui appuient le mieux la mise en oeuvre du PDDAA;
10. Le financement des initiatives régionales et sous-régionales nécessiterait que des mécanismes de financement novateurs soient identifiés et mis en place. Le projet multinational NERICA sur le riz financé par la BAD pourrait servir d'exemple pour les autres institutions de financement;
11. Les institutions financières sous-régionales devraient étudier les façons de participer au financement de projets et programmes multinationaux;
12. Les Communautés économiques régionales se heurtent à une pénurie de ressources humaines et financières: les partenaires s'occupant d'agriculture tels que la FAO, le PAM, le FIDA, la Banque mondiale et la BAD devraient appuyer le renforcement des capacités.

Annexe 3: CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
(Deuxième session ordinaire, 10-12 juillet 2003, Maputo (Mozambique))

DÉCLARATION SUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
EN AFRIQUE

Nous, Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine réunis en la deuxième session ordinaire de notre Conférence du 10 au 12 juillet 2003 à Maputo (Mozambique);

Préoccupés par le fait que 30 pour cent de la population de l'Afrique souffre de malnutrition chronique et aiguë, que le continent est devenu importateur net de produits alimentaires et est actuellement le principal bénéficiaire de l'aide alimentaire dans le monde;

Convaincus de la nécessité pour l'Afrique d'exploiter pleinement ses ressources afin d'accroître sa production alimentaire et agricole en vue de garantir une sécurité alimentaire durable et d'assurer la prospérité économique pour ses populations;

Notant avec satisfaction la collaboration entre la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, les Communautés économiques régionales et la FAO, d'une part, et les gouvernements des États Membres et d'autres partenaires d'autre part, dans l'élaboration du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA);

Rappelant la Déclaration adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement, Présidents en exercice des Communautés économiques régionales (CER) à Abuja (Nigéria) en décembre 2002;

Convaincus de la nécessité de nous attaquer aux causes profondes des crises agricoles en Afrique, aggravées en particulier par l'insuffisance du financement, l'insuffisance des infrastructures de maîtrise et de gestion des ressources en eau, des infrastructures rurales et de la recherche agronomique ainsi que le VIH/SIDA;

Reconnaissant qu'il incombe à l'Afrique la responsabilité de redynamiser son secteur alimentaire et agricole en vue d'assurer la prospérité et le bien-être économiques de ses populations;

DÉCLARONS NOTRE ENGAGEMENT À:

1. **REDYNAMISER** le secteur agricole, y compris l'élevage, les ressources forestières et les pêcheries par l'introduction de politiques et stratégies spécifiques au profit des petites exploitations traditionnelles des zones rurales et créer les conditions propices à la participation du secteur privé tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines et sur les facteurs qui entravent la production agricole et la commercialisation des produits agricoles tels que le degré de la fertilité des sols, la mauvaise gestion de l'eau, l'insuffisance des infrastructures, les insectes nuisibles et les maladies;
2. **METTRE D'URGENCE EN OEUVRE** le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les projets pilotes prévus et les Plans d'action évolutifs pour le développement agricole aux niveaux national, régional et continental. À cette fin, nous convenons d'adopter des politiques saines de développement agricole et rural et d'allouer chaque année au moins 10 pour cent de nos budgets nationaux à leur mise en œuvre, dans un délai de cinq ans;
3. **DEMANDER** à la Commission de l'Union Africaine, au Comité directeur du NEPAD, à la FAO et aux autres partenaires de poursuivre leur coopération et de fournir leur soutien effectif aux pays africains et aux CER dans la mise en œuvre du PDDAA;

4. **TENIR** aux niveaux national et régional des consultations avec les organisations de la société civile et les autres principales parties prenantes, y compris les petits exploitants traditionnels, le secteur privé, les associations des femmes, les associations des jeunes, etc. en vue de promouvoir leur participation active dans tous les aspects de la production agricole et alimentaire;
5. **ASSURER** à travers la collaboration aux niveaux national et régional, l'élaboration de projets susceptibles d'être financés dans le cadre du PDDAA en vue de mobiliser les investissements pour la croissance agricole et le développement rural;
6. **ASSURER** la mise en place de systèmes de réserves alimentaires au niveau régional, y compris les stocks alimentaires, en rapport avec la production de l'Afrique, et l'élaboration de politiques et de stratégies dans le cadre de l'Union Africaine et des CER, en vue de combattre la faim et la pauvreté en Afrique;
7. **ACCÉLÉRER** le processus de création de la Banque africaine d'investissement prévue dans l'Acte constitutif de l'Union Africaine, qui doit accorder la priorité à l'investissement dans la production agricole;
8. **INTENSIFIER** la coopération avec nos partenaires au développement pour faire face aux effets de leurs subventions agricoles, de mobiliser leur soutien pour l'accès aux marchés des produits d'exportation de l'Afrique, et de réaliser la vision de l'Union africaine d'un secteur agricole viable et prospère, tel qu'envisagé dans le programme du NEPAD et dans les objectifs de développement du Millénaire.